

RCS : CAYENNE Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00058 Numéro SIREN : 817 942 113 Nom ou dénomination : 3 CS BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 224

3 CS BAT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 9, Résidence Les Figuiers – Cité Rebard
97300 CAYENNE
Siren 817 942 113 - RCS CAYENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 DECEMBRE 2023

Le 22 décembre 2023. Cayenne.

Monsieur CHASSOL Augustin,

Demeurant au 9. Résidence Les Figuiers – Cité Rebard à CAYENNE (97300)

Associé unique et Gérant de la Société 3 CS BAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur CHASSOL Augustin, associé unique et Gérant de la société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- L'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 34.181,02 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 53.835,34 €.

H. C

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34.181.02 euros de la manière suivante :

- La totalité au comptes « Réserves Diverses »

Les différents comptes composant les capitaux propres de la société ressortiront à :

- Capital social : 3.000,00 €
- Réserve légale : 300,00 €
- Réserves diverses : 275.796,30 €
- RAN créateur : 44.874,15 €

TOTAL : 323.970,45 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

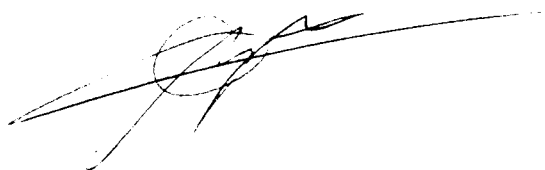
Ces décisions ont été adoptés par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Cayenne, Le 22 décembre 2023.

CHASSOL Augustin.

Associé Unique et gerant



110

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

3 CS BAT - Siren 817 942 113

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) CHASSOL Augustin, Gérant

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

.....

adresse du siège:

.....

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3 CS BAT		9 RESIDENCE LES FIGUIERS CITE REBARD 97300 CAYENNE	
SIRET	8 1 7 9 4 2 1 1 3 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Construction de batiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		68 598	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
IDEAL EXPERT COMPTABLE 184 RUE JEAN JAURES 95400 ARNOUVILLE LES GONNESSE Tél: 0130185809		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 22/12/2023 Lieu: CAYENNE	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		CHASSOL Augustin, Audrey, Gérant.	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023							
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d									
Montant des distributions								e									
autres que celles visées en (a),								f									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j									
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1				2		3		4		5		6		7		8	
M CHASSOL Augustin, Audrey ASSOCIE-GERANT 9 Re				3 000		2022		115 000									
Cité Rebard 97300 CAYENNE																	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A										0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise 3 CS BAT

ANNÉE 2022 ou exercice

Adresse 9 RESIDENCE LES FIGUIERS CITE REBARD 97300 CAYENNE

du 01012022

au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET DES INDEMNITÉS (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2022 ⑪
- de l'exercice précédent ⑫	- de l'exercice précédent ⑬

Nom et qualité du signataire CHASSOL Augustin, Audrey, Gérant.

A CAYENNE le 22/12/2023

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : 3 CS BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 9 RESIDENCE LES FIGUIERS		97300 CAYENNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 7 9 4 2 1 1 3 0 0 0 1 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 CS BAT

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.000.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	241 615	141 221
	Report à nouveau	DH	44 874	44 874
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 181	100 394
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	323 970	289 789
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 639	24 493
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	996	8 212
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 370	63 002
	Dettes fiscales et sociales	DY	509 550	448 001
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	56 646	42 835
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	616 202	586 543
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	940 172	876 333
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	616 202	570 861
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.